

République algérienne démocratique et populaire

WILAYA DE MASCARA
DAÏRA D'EL-BORDJ
COMMUNE D'EL-MENAOUER
Numéro d'identification fiscale : 098429215047811

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions d'article 46 du loi n° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public et disposition d'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public.

Le président de l'A.P.C d'EL –MENAOUER, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimales N° 08/2025 paru dans les quotidiens nationaux (**Manbar El kora**) en Arabe et (**Ouest-info**) en Français en date du : 11/01/2026.

Qu'après étude et examen des offres les marchés sont attribués provisoirement comme suit :

INTITULE DU PROJET	DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	N° D'IDENTIFICATION STATISTIQUE	MONTANT DE LA SOUMISSION APRES CORRECTION	DELAIS D'EXECUTION	O.B.S
Lot N°01 : réalisation du chemin reliant CC 16 au douar Merdja sur 600 ML	SARL MEDJEDED TRAVAUX - ORAN	002031010059558	8.475.180.00 DA	03 MOIS	Moins disant
Lot N°02 : Réalisation du chemin CR01 reliant CV01 au douar GHERARSA sur 2100 ML- première tranche	BOUMAZA SID AHMED - MASCARA	198029010182823	24.235.540.00 DA	04 MOIS	Moins disant

Conformément aux dispositions d'article 56 du loi n° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public et dispositions d'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public. Tous soumissionnaire conteste cette attribution peut déposer un recours auprès de la commission communale des marchés compétentes en la matière est ce durant les dix (10) jours à compter de la première publication cette avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et par voie de presse écrite et de presse électronique agréées.

Chaque soumissionnaire souhaitant consulter les résultats détaillés liés à l'évaluation technique et financière peut s'adresser au bureau des marchés dans un délai maximum de trois (03) jours à compter du premier jour de l'annonce de l'attribution provisoire.

LE PRESIDENT DE L'A.P.C